



BOURSE COMMUNAUTAIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE JEUNES EN PAYS TARUSATE

❑ Objectifs :

L'accompagnement de la CCPT a pour objectif d'optimiser la démarche de projet de jeunes, de la phase de structuration du projet jusqu'à sa réalisation. Cette action a pour but de permettre une prise d'initiative et de responsabilité de la part des jeunes du territoire. Il est porteur de la pédagogie du projet et doit être effectué par un public ciblé.

❑ Informations d'ordre général sur la collectivité organisatrice:

Ce dossier de candidature doit être adressé à la
Communauté de Communes du Pays Tarusate
Madame BEAUGIER Armandine, Présidente de la Commission Culture
143 rue Jules Ferry
40400 TARTAS
Tél. : 05 58 73 31 28
Fax : 05 58 73 32 23
Mail : accueil@cc-pays-tarusate.fr

❑ Engagements de la collectivité:

1. mettre en place une plaquette d'information dans les lieux recevant les jeunes : mairies, centres aérés, collèges, antennes de la Mission Locale, associations de jeunesse, site de la CCPT et des mairies.
2. prévoir une personne compétente et disponible pour les jeunes (questions sur les critères d'attribution, conditions du projet, fonctionnement...)
3. respecter l'autonomie des jeunes auteurs et acteurs de leur projet
4. définir une date limite de réception des dossiers
5. examiner les propositions de projet de chaque groupe de jeunes
6. déterminer des jours et heures de passage des jeunes devant une commission : écouter et réguler les idées et projets des jeunes

7. verser la subvention à l'association dont le groupe de jeunes s'est associé
8. rencontrer les jeunes après la réalisation du projet : faire un bilan d'activités

□ Engagements des jeunes:

1. proposer un projet, en respectant les critères définis par la CCPT
2. désigner un représentant du groupe
3. déterminer la composition du groupe (âges, communes dans laquelle ils résident...) - autorisation parentale pour les mineurs
4. s'appuyer et s'associer avec une structure locale (ex : association Militinérêves, espaces ados, centre de loisirs...)
5. remettre un rapport d'activité (financier et technique) auprès de la CCPT à l'issue de la réalisation du projet

□ Définir les critères d'attribution d'un projet:

- projet « neuf » et « innovant », hors projet scolaire, de formation et de création d'entreprises. Projet qui ne devra pas débuté avant la décision d'attribution d'une aide
- action qui permet une prise d'initiative et de responsabilité des jeunes
- projets favorisant l'ouverture sur les autres, la participation à la vie locale, la solidarité ou l'intérêt général
- public concerné : avoir entre 12 et 25 ans
- composition du groupe : 50% des adolescents devront résider en Pays Tarusate
- type de projet : projets individuels ou collectifs. Aucune thématique imposée dans le projet
- aide financière : seuil maximum : 1 200 € (suivant le nombre de projets retenus). En conséquence, envisager un cofinancement.
- modalités de versement : 50% au moment de l'attribution et 50 % lorsque le projet a été réalisé
- délai de réalisation : 1 an à partir de la date d'attribution
- contacts : CCPT - Mlle FOURNIER Laure - 05 58 73 31 28 ou accueil@cc-pays-tarusate.fr

Fait à Tartas, le 11 mars 2011

Joël GOYHENEIX



Président de la Communauté
de Communes du Pays Tarusate